

# Bank Al-Maghrib fait la promo de son dispositif TPME

Les équipes de la Banque centrale ont pris leurs bâtons de pèlerins pour sillonner les villes à la rencontre des très petites et moyennes entreprises. L'objectif est de communiquer autour des mesures prises pour leur faciliter l'accès au crédit. La première escale a eu lieu hier à Casablanca.

**B**ank Al-Maghrib a mobilisé ses directeurs et hauts cadres, ce lundi 26 mai 2014, à Casablanca, pour aller à la rencontre des TPME. L'événement devait réunir quelque 200 chefs d'entreprises, mais au final à peine une cinquantaine a fait le déplacement. BAM a en effet pris l'initiative d'aller à la rencontre des chefs de TPME pour leur présenter les différentes mesures prises par la Banque centrale afin de leur faciliter l'accès au financement bancaire.

Les rencontres BAM-Entreprises sont programmées du 26 mai au 27 juin 2014. Les prochaines escales concerneront les villes de Laâyoune, Tanger, Fès, Nador, El Jadida, Marrakech et Agadir. La deuxième étape est prévue le 29 mai à Rabat/Kénitra. À Casablanca, les directeurs de BAM ont enchaîné les présentations PowerPoint détaillant en particulier le nouveau programme de financement de la TPME, les aspects liés à l'éducation et à l'inclusion financières, les centrales d'informations de la banque et le projet de création d'un observatoire de la TPME. Ce dernier est « toujours en cours de création », selon BAM. « L'observatoire a été créé juridiquement le 11 novembre 2013,



Après Casablanca, le staff de la Banque centrale fera escale le 29 mai à Rabat.

Ph. AIC PRESS

**Les opérations de refinancement de BAM effectuées à fin avril ont mobilisé un montant de 11,2 milliards de DH.**

sous forme d'une association à but non lucratif. Sa mise en œuvre est en cours, car il faut d'abord installer l'infrastructure informatique qui doit gérer l'ensemble des indicateurs», nous confie un haut cadre de l'Institut d'émission.

Les équipes de BAM ont également livré le montant total des opérations de refinancement des prêts garantis octroyés par les banques aux TPME, dans le cadre du nouveau dispositif de financement dédié à cette catégorie d'entreprises. Il s'agit de deux premières opérations lancées les 9 janvier et 10 avril 2014 et qui ont généré 11,2 milliards de DH de crédits garantis.

Notons que c'est le 27 mars 2013 que le conseil de BAM avait décidé

d'élargir le «collatéral éligible aux opérations de politique monétaire aux effets représentatifs des créances privées des TPE et PME». Pour rappel, la première opération de prêts garantis, dans ce cadre, a été accordée par la banque en décembre 2012 sur une durée de 3 mois et pour un montant de 2,4 milliards de DH. Durant l'année 2013, le montant alloué aux opérations de prêts garantis a été revu à la hausse passant de 2,4 milliards à 6 milliards de DH.

En juin 2013, le conseil de BAM a décidé de renforcer ce dispositif de prêt garanti en introduisant un nouveau programme de prêt plus incitatif, avec notamment l'instauration d'une période minimale de 2 ans pour le programme, des opérations de refinancement initiées pour une année (au lieu de 3 mois auparavant), l'intégration d'une nouvelle tranche de TPME (un chiffre d'affaires maximum de 175 millions de DH et des crédits inférieurs à 50

millions de DH) et l'élargissement du programme aux bons du Trésor, certificats de dépôt et aux crédits hypothécaires.

La baisse du taux de la réserve monétaire à 2% en mars 2014 a aussi été présentée comme l'un des instruments activés par l'institution de Abdellatif Jouahri pour inciter les banques à financer davantage les PME.

Lors de l'escale BAM-Entreprises à Casablanca, les directeurs de la Banque centrale sont aussi revenus sur la refonte de la Centrale des incidents de paiement (CIP) sur chèques lancé en 2010, et qui donnera lieu à la mise en service d'une nouvelle CIP le 21 mai 2012. Un instrument qui, sur le plan pratique, permet la consultation en temps réel du rapport d'incidents de paiement par les établissements de crédit et la réduction des délais de traitement des réclamations clients par les banques. ■

Youssef Boufous